

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 avril 2007

AUJOURD'HUI vingt sept avril deux mille sept

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 avril 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Gilles-Jean PORTEJOIE, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Françoise NOUHEN, Alain MARTINET, Bernard DANTAL, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Françoise BONVALLOT, Michel CANQUE, Yves CARROY, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Jean-Yves FAFOURNOUX, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Martine REMBERT, Paula RIBEIRO, Jean-Philippe VALENTIN

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Christine DULAC-ROUGERIE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Catherine GUELON-NEYRIAL, Patricia GUILHOT, Claudine LAFAYE, Jacques LANOIR, Alexandre POURCHON, Yves REVERSEAU, Eric SEVRE

Excusé(e)s :

Gérard BOHNER, Jean-Pierre BRENAS, Nicole DUMAS, Alain LAFFONT, Paule OUDOT, Franck ROLLE

Absent(e)s :

Fatiha AMARA

Secrétaire :

Paula RIBEIRO

MARCHE DE MOBILIER URBAIN - AVENANT N° 2 - FOURNITURE D'UN ABRIBUS

Dans le cadre d'un groupement de commandes avec le SMTC et les communes de Royat, Chamalières, Cournon d'Auvergne et Riom, la Commune de Clermont-Ferrand a conclu en juin 2006 avec la Société JC Decaux un marché pour la mise à disposition, l'entretien et la maintenance de mobiliers urbains à vocation publicitaires et non publicitaires installés sur le domaine public communal.

Afin d'équiper la nouvelle station de taxis d'un abri pour protéger et renseigner les usagers en attente, il est envisagé d'installer un abribus rue du Maréchal FOCH.

Le modèle proposé est du même type que ceux qui seront installés par le SMTC, mais avec un cadre spécifique réservé à l'information des taxis. La Société JC Decaux Mobilier Urbain, titulaire du marché de mobilier urbain, se chargera de l'entretien et de la maintenance de ce mobilier. La publicité autorisée dans le caisson latéral permettra au titulaire du marché de financer ce mobilier.

Il vous est proposé, en accord avec votre Commission, d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant audit marché pour l'installation d'un abribus supplémentaire sur le domaine public communal.

Commune de Clermont-Ferrand

JC Decaux Mobilier Urbain

----- AVENANT N°2 -----
MARCHE DE MOBILIER URBAIN DU 16 JUIN 2006
(transmis le 22 juin 2006 au contrôle de la légalité)
(notifié le 24 juin 2006)

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La **Commune de CLERMONT-FERRAND**, représentée par son Maire, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 27 avril 2007, déposée en Préfecture le dont une expédition demeurera ci-jointe.

ET :

La **Société JC Decaux Mobilier Urbain**, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 622 044 501, dont le siège social est à Neuilly-sur-Seine (92523), 17, rue Soyer, représentée par Madame Véronique SIMMLER, Directeur Général, autorisée à l'effet des présentes par

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre d'un groupement de commandes avec le SMTC et les communes de Royat, Chamalières, Cournon d'Auvergne et Riom, la Commune de Clermont-Ferrand a conclu en juin 2006 avec la Société JC Decaux un marché pour la mise à disposition, l'entretien et la maintenance de mobiliers urbains à vocation publicitaire et non publicitaire installés sur le domaine public communal.

Afin d'équiper la nouvelle station de taxis d'un abri pour protéger et renseigner les usagers en attente, il a été envisagé d'installer un abribus.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE :

La Société JC Decaux Mobilier Urbain met, à compter de la date de notification du présent avenant, à la disposition de la Commune de Clermont-Ferrand un abribus de type HYDRA pour la station de taxis sise rue du Maréchal FOCH à Clermont-Ferrand.

La Société JC Decaux Mobilier Urbain se charge de la fourniture, de l'installation, de l'entretien et de la maintenance de ce mobilier.

L'espace publicitaire situé dans le caisson latéral sera exploité par le titulaire du marché. Un cadre spécifique d'information sera réservé aux artisans taxis et servira à l'information des voyageurs.

LE RESTE DEMEURE SANS CHANGEMENT

A NEUILLY, LE :

Le représentant de la Société JC Decaux Mobilier
Urbain :

Véronique SIMMLER

A CLERMONT-FERRAND, LE :

Le représentant de la Commune de Clermont-Ferrand :

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Alain BARDOT

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 9 mai 2007

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Pascal GENET